

Le gouvernement reconnaît officiellement le massage non thérapeutique



Une page se tourne. L'été dernier, plusieurs sénateurs avaient demandé la reconnaissance du titre de «praticien en massages bien-être». Le gouvernement vient de leur répondre : un diplôme de masso-kinésithérapie ne s'impose plus pour réaliser un massage non thérapeutique.

C'est la fin d'une longue guérilla juridique. Depuis la loi Santé, promulguée en janvier, les compétences des professionnels sont désormais clarifiées. En effet, le législateur a voulu lever les ambiguïtés qui pesaient sur l'activité des praticiens, kinés ou non, en supprimant la notion de «massage» de la définition de la profession de masseur-kinésithérapeute, pour la remplacer par une expression davantage tournée vers la santé et la rééducation : «actes professionnels de masso-kinésithérapie» (article 123).

Autre avancée : la formation. L'été dernier, plusieurs sénateurs avaient demandé à la ministre de la Santé, Marisol Touraine, la reconnaissance du titre de praticien en massages bien-être, et donc sans aucun but thérapeutique ni médical, déposé par la Fédération française de massages bien-être (FFMBE). Le gouvernement leur a répondu positivement.

Un dossier déposé en 2012 au RNCP

«Le massage non thérapeutique dont l'objectif premier est d'apporter un bien-être à la personne, pourra être réalisé au regard de la nouvelle rédaction législative du Code de la santé publique, par un professionnel qui ne dispose pas du titre de masseur-kinésithérapeute», a indiqué le ministère de la Santé, dans une réponse que vient de publier le Journal officiel du 3 novembre.

Du coup, le titre de «praticien en technique corporelle de bien-être», dont le dossier sommeille depuis quatre ans au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), pourrait bien, cette fois, recevoir un accueil plus favorable.

SUR LE MÊME SUJET

[Le massage est-il soluble dans la masso-kinésithérapie?](#)

[Praticien en massage bien-être : un sénateur demande la reconnaissance du titre](#)

LES DERNIERS ARTICLES DE LA RUBRIQUE